

## Conseil Général des Ardennes :

### Une nouvelle organisation des « Solidarités »

*Les informations ci-dessous ont été recueillies lors d'une rencontre avec Monsieur Noël BOURGEOIS Conseiller Général des Ardennes, Vice Président en charge des solidarités et Madame Christiane DUFOSSE Directeur des solidarités.*

Depuis fin 2008, une nouvelle organisation des missions de l'action sociale du Département a été progressivement mise en place, autour de la Direction des Interventions Sociales Ardennaises (DISA), renommée Direction des Solidarités (DS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Direction des Solidarités**  
13, place Winston Churchill  
**08000 Charleville-Mézières**  
Tel : 03.24.59.61.59  
Fax : 03.24.59.61.38

#### **Ces missions sont pilotées par les différents services centraux**

- Le service de Protection Maternelle et Infantile
- Le service de l'Enfance et de la Famille
- Le service d'Aide Sociale Générale
- Le service d'Actions Médico-Sociales
- Le service des Actions de Prévention et d'Insertion
- Le service de Tarification, Contrôle et Programmation
- Le service d'Administration Générale.

#### **Des missions organisées par territoire**

L'ensemble des missions de l'action sociale est organisé en quatre territoires :

- Centre Ardennes : Charleville-Mézières
- Nord Ardennes : Revin
- Sedanais : Sedan
- Sud Ardennes : Rethel

Dans chaque territoire ces missions sont assurées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les Maisons de Solidarités Centres. Chaque territoire doit développer un projet et assurer les rapprochements nécessaires avec les autres partenaires sociaux (MSA, Pôle emploi, CAF, MDPH...).

#### **Les Maisons des Solidarités**

Quel que soit le lieu de résidence, le Conseil Général veut offrir les solutions les mieux adaptées aux problèmes de la vie quotidienne en mettant à disposition des Ardennais des lieux d'accueil : **Les Maisons des Solidarités Centres**. Elles ont pour fonction d'apporter des réponses cohérentes, innovantes et adaptées aux problèmes des habitants du département.

.../...

**Afin d'organiser au mieux ces actions sociales de proximités, chaque Maison des Solidarités est dotée de moyens en personnels. Ses personnels sont des travailleurs sociaux affectés pour chacun à des missions :**

- **Des assistants sociaux polyvalents :** chargés d'informer, d'orienter et/ou d'accompagner la population quels que soient son âge et ses besoins dans des domaines tels que les démarches administratives, scolaires, médicales, professionnelles, l'organisation de la vie quotidienne avec notamment recherche de solutions pour faire face aux situations de précarité, l'aide à l'éducation des enfants et la prévention des mauvais traitements ou la mise en place d'actions d'insertion.
- **Un médecin de Protection Maternelle et Infantile :** une sage femme, des puéricultrices ou infirmières, une éducatrice de jeunes enfants.
- **Des Educateurs spécialisés :** chargés de conduire des mesures d'action éducative à domicile, visant notamment à améliorer les relations parents-enfants, construire avec eux et favoriser le respect des normes éducatives, aider à la socialisation et à l'épanouissement des enfants.
- **Des Educateurs spécialisés :** ayant pour mission l'accompagnement des enfants confiés au Président du Conseil général et de leurs familles.
- **Une conseillère en Economie Sociale et Familiale :** mandatée par le Bureau du Fonds de Solidarité pour le Logement qui accompagne les familles dans les démarches liées à l'accès d'un nouveau logement ou au maintien dans de bonnes conditions dans leur logement actuel.
- **Un ou plusieurs travailleurs sociaux** participent aux travaux du pôle RSA, chargé de faciliter l'insertion socioprofessionnelle.

*Guichets uniques de la coordination gérontologique, ces lieux permettent désormais d'assurer l'accueil de proximité des personnes âgées, le recueil et le traitement des demandes individuelles pour déboucher sur une orientation vers les partenaires locaux le cas échéant.*

## **LES MAISONS DES SOLIDARITÉS**

<b>Rethel</b> Rue Jean Mermoz 08300 Rethel 03.24.38.51.46	<b>Mouzon</b> Place de l'Abbatiale 08120 Mouzon 03.24.22.30.60	<b>Charleville-Mézières Nord</b> 16, Rue Meyrac 08000 Charleville-Mézières 03.24.33.05.53
<b>Revin</b> 330, Allée du 8 mai 1945 08500 Revin 03.24.40.12.13	<b>Sedan</b> 11, Avenue Stackler 08200 Sedan 03.24.29.14.10	<b>Charleville-Mézières Sud</b> 34, rue Ferroul 08000 Charleville-Mézières 03.24.54.84.70
<b>Vouziers</b> Rue Henrionnet 08400 Vouziers 03.24.71.75.07	<b>Bogny-sur-Meuse</b> 44, Rue Roger Salengro 08120 Bogny-sur-Meuse 03.24.32.04.72	<b>Villers Semeuse</b> Rue Ambroise Croizat 08000 Villers Semeuse 03.24.52.99.77

**Pour plus d'informations vous pouvez utilement consulter le site internet du Conseil Général des Ardennes : [www.cg08.fr](http://www.cg08.fr)**